



Coss Infos

Parking «sauvage» à Cossonay!

Attitudes négatives et réactions épidermiques alors que des solutions existent! Le Coss infos tente de mettre des choses au point...

Par
Claude-Alain Monnard

Qui n'a pas, dans sa «carrière d'automobiliste», parké où il ne fallait pas, falsifié l'heure d'arrivée sur son disque, laissé son véhicule hors case... en espérant que ça passerait «ni vu ni connu»? Souvent, ça fonctionne et parfois ça coince! Dans ce dernier cas de figure, il faut alors en accepter les conséquences et admettre que quarante francs (ou plus...) vont s'envoler dans les caisses publiques, alors qu'on aurait préféré les mettre ailleurs. Mais voilà, on a voulu jouer au plus fin et on s'est loupé!

A Cossonay, Mesdames Mary-José Reymond et Isabelle Pahud, gardes de parcs, ont la tâche ingrate de faire respecter des lois qui ont été édictées par les autorités cantonales, voire fédérales. Leur application n'est pas toujours appréciée par la population, mais celle-ci doit quand même comprendre que les règlements en question contribuent à une certaine régulation indispensable.

S'il est relativement aisé de placer des contraventions sur un pare-brise, il s'avère plus difficile de digérer les remarques moqueuses, agressives ou injurieuses de quelques personnes fâchées vis-à-vis de ces fonctionnaires



communaux. Des incivilités sont relativement fréquentes depuis des années, mais elles varient en intensité «selon les saisons»! Une affaire s'était même conclue devant les Tribunaux! relève Christian Pouly, secrétaire municipal, ajoutant que la situation était, actuellement, particulièrement sensible dans la Vieille ville.

Zone de rencontre

Dans une lettre du 10 février 2004 adressée à la Municipalité, le Département des infrastructures approuvait et légalisait l'ensemble de la signalisation de la vieille ville mentionnée sur un plan établi par le Bureau Transitac SA à Lausanne et décidée par l'autorité communale. Avant cette date, une «anarchie» du parcage régnait en Vieille ville Cette situation ne pouvait plus durer.

Ce quartier a donc été «transformé» en zone de rencontre avec un signal à chacune de ses entrées qui désigne de manière claire le secteur. Dans ces endroits, «les piétons peuvent utiliser toute la chaussée pour des activités de jeu, de sport, d'achats ou de flâne. La

vitte maximale autorisée est limitée à 20 km/h. Dans une zone de rencontre, les piétons bénéficient de la priorité et ils peuvent traverser partout, mais ne doivent cependant pas gêner inutilement les véhicules. Le stationnement n'est autorisé qu'aux endroits désignés par une signalisation ou un marquage.» Voilà donc qui paraît clair!

Les panneaux indiquent l'interdiction de parquer hors case et la durée maximale autorisée: par exemple, une heure du lundi au samedi de 8h à 11h30 et de 14h à 20h, pour ce qui concerne la place du Temple. Ce système mis en place a permis une nette amélioration de la qualité de vie dans la Vieille ville où chaque habitant doit aussi prendre ses dispositions pour éviter tout problème! poursuit Christian Pouly.

Une journée à oublier

Dernièrement, Isabelle Pahud est arrivée aux alentours de 19h30 sur la place du Temple. Beaucoup de voitures étaient parkées et, dans l'exercice de ses fonctions, elle a constaté que

50% des véhicules contrevenaient aux règlements. Elle a donc commencé à sévir. A ma première intervention, un habitant du quartier chargé de commissions est passé près de moi en disant: «Ouais, c'est du pipeau tout ça... De toutes façons, y en a qui ne sont jamais collés et y a des passe-droits!». Puis, il a continué tout droit, sans bonjour ni au revoir!

Quelques minutes plus tard, Isabelle Pahud est apostrophée de près par un quidam, lui criant que c'était «dégueulasse» ce qu'elle faisait, qu'elle devrait avoir honte, encore plus en période de vacances. Plus les phrases s'enchaînaient, plus les décibels augmentaient. Ensuite, cette même personne a discuté avec un voisin qui observait la scène depuis chez lui, accoudé à sa fenêtre. Je n'ai pas trop écouté ce qu'ils se racontaient, occupée à mon travail! précise Isabelle Pahud, mais, tout d'un coup, le monsieur à la fenêtre a pris le relais, insinuant que je ne «foutais» rien et que «j'emmerdais» les autres! Elle n'a pas réagi, gardant son calme pour ne pas «aggraver» la situation. Mais quand même, trois prises de bec à la suite, ça m'a secouée!

Heureusement pour elle, des compliments et des salutations provenant d'autres personnes personnes lui ont permis d'avaler quelque peu cette pilule amère. Oui, ça m'a redonné du courage! avoue-t-elle.

Suite page 7



Zone de rencontre et parcage hors case interdit.



Indications très claires.

Coss Infos



Brèves

Conseil communal

La prochaine séance du Conseil communal est fixée au lundi 24 septembre prochain à 20h15. Elle aura lieu en la salle du Conseil au 2^e étage de la Maison de Ville et sera présidée pour la première fois par M. Olivier Combes, récemment élu président. Pour l'heure, l'ordre du jour n'est pas encore défini. ■

Contrôle des champignons

Depuis le 11 août dernier, le contrôle des champignons est à votre disposition au collège des Chavannes, les samedis et lundis de 17h00 à 18h00, excepté le lundi du Jeûne, le 17 septembre. Les contrôles sont gratuits et seront assurés jusqu'au 3 novembre. ■

Le bus «Bilan & Conseils santé» passe à Cossonay

Les 24, 25, 26 et 27 septembre prochains, le bus «Bilan & Conseils santé» sera à votre disposition sur la place de la Vy Neuve. Le coût d'un bilan est de Fr. 40.-. Renseignements et inscriptions au 021 623 37 45 ou sur www.bilanconseilsanté.ch ■

Visite guidée de la vieille ville

Les guides du patrimoine de Cossonay vous proposent samedi 22 septembre, une visite guidée de la vieille ville. Lors des éditions précédentes, ces visites ont été fort appréciées. Ne manquez pas de découvrir ce lieu chargé d'histoire, même si vous le côtoyez régulièrement. Inscriptions au 021 863 22 00 (secrétariat municipal) ou sur www.cossonay.ch (rubrique tourisme). ■

Casier judiciaire

Nous rappelons à tous que les extraits du casier judiciaire s'obtiennent dorénavant en ligne à l'adresse www.casier.admin.ch. Les personnes qui n'ont pas d'accès internet peuvent se rendre auprès d'un guichet postal où elles pourront remplir le formulaire de demande et payer l'émolument. ■

Suite de la page 6

Question d'attitude

Isabelle Pahud exerce cette fonction depuis le 1^{er} juillet 2011. Malgré les incidents relatés dans le paragraphe précédent, elle apprécie ce job où de nombreux contacts se créent. Elle travaille en alternance avec sa collègue Mary-José Reymond. Un soir par semaine, elles unissent leurs efforts pour effectuer des rondes en commun. Elles n'ont pas de secteur défini, effectuant des contrôles au gré de leur «balade» dans la ville. En certaines circonstances, leurs interventions sont plus nombreuses et plus ciblées quand des plaintes de citoyens parviennent au bureau communal.

La pose de contraventions et la discussion se mixent dans leur activité. *Une amende fait réagir les gens et les force à prendre conscience de leur infraction. On doit agir ainsi en fonction des lois, mais aussi ne serait-ce que par équité vis-à-vis de ceux qui jouent le jeu! Par le dialogue, on arrive à désamorcer des situations, à expliquer notre mode de fonctionnement, à convaincre et à «éduquer». Dans ce sens, on agit également préventivement.*

Autres endroits

La Vieille ville n'est pas le seul lieu «à problèmes». On a tous pu constater que la circulation est difficile près de la Poste. Particulièrement le matin quand des parents amènent leurs enfants à l'école en voiture et qu'ils viennent les rechercher à midi en s'arrêtant sur le trottoir, derrière les bacs à fleurs et carrément n'importe où. Les jours de marché ne sont pas tristes non plus! A la place de la Tannaz, en soirée, c'est aussi délicat et les gardes de parcs enregistrent pas mal de plaintes d'habitants du quartier. Par contre, du côté de



«Grogne» contre une interdiction de parquage!

Chien-Bœuf, la situation s'est améliorée.

Constats

Des remarques font état d'un manque de places de parcs à Cossonay, ce que Christian Pouly conteste en s'appuyant sur un «inventaire des disponibilités». *Des solutions existent par l'utilisation du parking cou-*

de contestations, les personnes qui se sentent «lésées» sont volontiers entendues et très souvent, tout se règle oralement. Lors d'une contravention, chacun a une «bonne excuse» pour justifier sa position, mais doit finalement accepter les conséquences de l'infraction commise.

Christian Pouly précise en outre que la Municipalité planche actuellement sur le réexamen des conditions d'utilisation de toutes les places de parcs de Cossonay, que ce soit au PAM, à la Rue Neuve, au cimetière ou à la Place de la Tannaz pour citer des exemples. *Dans la Vieille ville, nous ne changerons rien puisque la situation a été mise à l'enquête et légalisée il y a 8 ans.*

Conclusion en guise de clin d'œil

Isabelle Pahud tient vraiment à relever l'attitude positive, la bonne volonté, la politesse et la serviabilité d'une grande majorité de personnes vis-à-vis de sa collègue et d'elle-même.



Exemple typique de parquage «sauvage» près de la CEDC...

vert des Chavannes ou celui du PAM. Seulement, force est de reconnaître que les gens, dans leur globalité, ne veulent pas marcher cinq minutes ou n'ont pas envie de payer 50 centimes

quand ils vont faire leurs achats. Le secrétaire communal ajoute que les assertions de passe-droits sont fausses et que chacun est traité sur le même pied d'égalité en ce qui concerne le parquage! En cas de différends ou

Elle termine l'entretien en relatant l'anecdote d'un personnage plein d'humour que j'avais dû amender et qui était resté silencieux tout au long de mon intervention. Au moment de lui présenter la contravention, il avait alors tendu la main en me disant: «Que Dieu vous bénisse, Madame!» ■

Bibliothèque

Afin de permettre aux personnes qui travaillent de fréquenter la bibliothèque, celle-ci sera dorénavant ouverte le mardi de 15h30 jusqu'à 19h30. ■



Place de la Tannaz... aussi de problèmes!